

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

LE 14 DÉCEMBRE 2009

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-FRANÇOIS-DU-LAC

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac, tenue au lieu habituel des séances, **le 14 décembre 2009 à 20h00.**

SONT PRÉSENTS :

Mme Georgette Critchley, mairesse
MM. Jean-Louis Lambert, conseiller
Jean Duhaime, conseiller
Yves Plante, conseiller
Daniel Labbé, conseiller
Réjean Gamelin, conseiller (arrivée 20h05)
Mme Julie Bouchard, conseillère

M^{me} Peggy Péloquin, secrétaire-trésorière
M. Marcel Niquet, inspecteur municipal

Assistance : 4 citoyens

1. Ouverture de la séance

Madame la mairesse, Georgette Critchley, débute la séance par un moment de recueillement, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et poursuit la séance.

2. Quorum

Les membres présents formant quorum sous la présidence de la mairesse Georgette Critchley, la séance est déclarée régulièrement constituée à 20h03.

09-12-209 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Madame la mairesse procède à la lecture de l'ordre du jour;
Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Lambert
Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin
Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le point « Affaires nouvelles » demeure ouvert à tout autre sujet pouvant survenir durant la séance;

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté par la secrétaire-trésorière.

09-12-210 4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 09 novembre 2009

La secrétaire-trésorière présente le procès-verbal de la séance ordinaire du 09 novembre 2009;

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal;

CONSIDÉRANT que les délibérations inscrites au procès-verbal reflètent fidèlement les décisions du Conseil ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Plante
Appuyé par la conseillère Julie Bouchard
Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)
QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

D'ADOPTER sans lecture le procès-verbal de la séance ordinaire du 09 novembre 2009 tel que présenté par la secrétaire-trésorière.

DÉPÔT

5. Dépôt par la secrétaire-trésorière du rapport sur les états financiers au 31 octobre 2009

Conformément à l'article 176.4 du Code municipal du Québec, la secrétaire-trésorière doit, lors d'une séance du conseil, déposer un état des revenus et dépenses de la municipalité depuis le début de l'exercice, ainsi que deux états comparatifs, indiquant d'une part les revenus et dépenses effectués, et d'autre part, ceux prévus au budget.

09-12-211

6. Régie Intermunicipale de gestion des déchets du Bas Saint-François – Budget 2010 et acceptation de la quote-part à payer de 2010

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration de la Régie Intermunicipale de gestion des déchets du Bas Saint-François a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 23 novembre 2009, ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2010 au montant de 1 665 919 \$;

CONSIDÉRANT que notre quote-part municipale s'élève à 148 108 \$ pour l'année 2010;

CONSIDÉRANT que le conseil de la municipalité est en accord avec la teneur de ce budget;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé

Appuyé par le conseiller Jean-Louis Lambert

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'ENTÉRINER le budget adopté par le conseil d'administration de la Régie Intermunicipale de gestion des déchets du Bas Saint-François pour l'exercice financier 2010, au montant de 1 665 919 \$;

D'ACCEPTER la quote-part de 2010 au montant de 148 108 \$;

DE RÉSERVER dans les prévisions budgétaires 2010, une contribution égale à 148 108 \$.

09-12-212

7. OMH – Adoption du budget 2010

CONSIDÉRANT que l'Office municipal d'habitation de Saint-François-du-Lac a soumis un budget pour l'année 2010 au montant de 186 518,00 \$ pour les revenus et au montant de 362 489,00 \$ pour les dépenses;

CONSIDÉRANT que le déficit s'élève à 175 971,00 \$, soit 158 374,00 \$ payable par la Société d'Habitation du Québec et 17 597,00 \$ par la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime

Appuyé par la conseillère Julie Bouchard

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac approuve le budget 2010 de l'Office municipal d'habitation de Saint-François-du-Lac au montant de 362 489,00 \$;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

QU'une contribution égale à 17 597,00 \$ soit réservée aux prévisions budgétaires 2010 de la municipalité, soit 1 047,00 \$ pour la résidence Bruyère et 16 551,00 \$ pour la résidence Lassiseraye.

09-12-213

8. OMH – Adoption du budget révisé 2009

CONSIDÉRANT que le budget soumis de 2009 pour l'OMH, a été adopté par la résolution 08-11-219 à la séance du mois de novembre 2008, pour un déficit de 50 927 \$ et que le montant prévu de 2009 a déjà été payé par la municipalité, soit 5 093 \$ représentant le 10 % de contribution municipale ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter une nouvelle résolution pour le budget révisé 2009 puisque le déficit prévu est maintenant de 83 171 \$ au lieu de 50 927 \$, soit un montant supplémentaire de 32 244 \$;

CONSIDÉRANT que le déficit supplémentaire est payable à 10 % par la municipalité, soit 3224 \$ et représentant un montant de 1 957 \$ pour la résidence Bruyère et un montant de 1 267 \$ pour la résidence Lassiseraye ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par le conseiller Jean Duhaime

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac approuve le budget révisé 2009 de l'Office municipal d'habitation de Saint-François-du-Lac pour un déficit de 83 171 \$ au lieu de 50 927 \$;

QUE les paiements supplémentaires seront payés seulement lorsque le rapport financier de l'exercice 2009 aura été effectué, afin de faire les ajustements plus précis lors des résultats réels, soit en 2010.

09-12-214

9. Régie Intermunicipale d'alimentation en eau potable du Bas Saint-François – Adoption du budget 2010

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'alimentation en eau potable du Bas Saint-François a adopté ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2010 au montant de 336 440 \$;

CONSIDÉRANT que notre quote-part municipale s'élève à 149 450 \$ pour l'année 2010 ;

CONSIDÉRANT que le conseil de la municipalité est en accord avec la teneur de ce budget ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Julie Bouchard

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'ENTÉRINER le budget adopté par le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'alimentation en eau potable du Bas Saint-François pour l'exercice financier 2010, au montant de 336 440 \$;

D'ACCEPTER la quote-part de 2010 au montant de 149 450 \$, pour la consommation d'eau seulement, puisqu'il n'y a aucune quote-part à prévoir pour des dépenses en immobilisation ;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

DE RÉSERVER dans les prévisions budgétaires 2010 une contribution égale à 149 450 \$.

09-12-215

10. Bélanger Sauvé s.e.n.r.i. – Abonnement 2010

CONSIDÉRANT que le cabinet Bélanger Sauvé, s.e.n.c.r.i., nous propose l'adhésion pour un contrat de service d'abonnement pour l'année 2010 ;

CONSIDÉRANT que ce service est de 1 200,00 \$, plus les taxes applicables, incluant le service de base et la vérification juridique des procès-verbaux des réunions de conseil ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'ADHÉRER à l'abonnement annuel de base ainsi qu'à la vérification juridique des procès-verbaux des réunions de conseil couvrant la période du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010 pour les services du cabinet Bélanger Sauvé s.e.n.c.r.i. à titre d'avocats de la municipalité selon les termes de la lettre du 26 novembre 2009;

DE RÉSERVER dans les prévisions budgétaires 2010, le montant applicable pour ce paiement ;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense au budget 2010;

D'EFFECTUER le paiement au mois de janvier 2010;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-130-00-412 « Services juridiques avocats » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

09-12-216

11. Participation au transport adapté Bougie-Bus

CONSIDÉRANT que notre contribution municipale pour l'année 2010 est de 5 299,00 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Plante

Appuyé par le conseiller Jean-Louis Lambert

Et résolu unanimement (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE RÉSERVER dans les prévisions budgétaires 2010, une contribution égale à 5 299,00 \$;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense au budget 2010 ;

D'EFFECTUER le paiement au mois de janvier 2010 ;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-370-00-951 « Transport adapté – Bougie-Bus » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

09-12-217

12. Vente pour non-paiement des taxes municipales et/ou scolaires

CONSIDÉRANT qu'un avis de vente d'immeuble a été transmis au cours du mois de novembre 2009 aux personnes endettées envers la municipalité pour les impôts fonciers échus pour les années 2007-2008 ;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

CONSIDÉRANT qu'en vertu des articles 1023 et ss. du Code municipal du Québec, la secrétaire-trésorière doit, si elle en reçoit l'ordre du conseil, transmettre avant le 20 décembre de chaque année au bureau de la municipalité régionale de comté, un extrait des propriétés à être vendues pour défaut de paiement des taxes municipales et scolaires;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime

Appuyé par la conseillère Julie Bouchard

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'APPROUVER la liste des immeubles à être vendues pour défaut de paiement des taxes municipales et scolaires pour les exercices 2007-2008 ;

DE RATIFIER les ententes de paiement conclues avec quelques contribuables;

DE TRANSMETTRE à la MRC de Nicolet-Yamaska, un extrait des propriétés à être vendues par enchère publique, le tout accompagné d'un état des taxes;

DE RETENIR le cas échéant, les services professionnels de Me Louise Péloquin, notaire, pour la description de ces immeubles;

D'ORDONNER au besoin, l'inscription d'une hypothèque légale contre les biens meubles et immeubles dont une redevance municipale est supérieure à 5 000 \$;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense ;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-130-00-411 « Honoraires professionnels » s'il y a lieu, les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

09-12-218

13. L'Annonceur – Vœux pour le temps des fêtes

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire réserver un espace publicitaire dans un journal local pour souhaiter les meilleurs vœux pour le temps des fêtes;

CONSIDÉRANT que le journal «L'Annonceur » offre ses services pour un montant de 200,00 \$ plus les taxes applicables pour un espace d'un quart de page en noir et blanc;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE RÉSERVER un espace publicitaire pour les vœux du temps des fêtes dans le journal « L'Annonceur » au montant de 200,00 \$ plus les taxes applicables;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-345 « Publication Avis » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

09-12-219

14. Adoption du calendrier des séances du conseil pour l'année 2010

CONSIDÉRANT que les municipalités locales doivent, depuis le mois de décembre 2008, établir par résolution le calendrier des séances ordinaires pour l'année suivante en fixant le jour et l'heure du début de chacune des séances selon l'article 148 du Code municipal;

CONSIDÉRANT que ce calendrier devra faire l'objet d'un avis public conformément à la loi et selon l'article 148.0.1 du Code municipal;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé

Appuyé par le conseiller Jean Duhaime

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2010 est le suivant :

- Lundi 11 janvier 2010
- Lundi 08 février 2010
- Lundi 08 mars 2010
- Lundi 12 avril 2010
- Lundi 10 mai 2010
- Lundi 14 juin 2010
- Lundi 12 juillet 2010
- Lundi 16 août 2010 (Exception 3^e lundi)
- Lundi 13 septembre 2010
- Mardi 12 octobre 2010 (Lundi congé de l'Action de Grâce)
- Lundi 08 novembre 2010
- Lundi 13 décembre 2010

QUE toutes les séances débuteront à 20 heures ;

QUE le calendrier sera également affiché par un avis public aux deux endroits habituels et publié dans le bulletin de janvier 2010.

09-12-220

15. Participation financière pour l'édition 2010 du Vélo sur la Rivière – Confirmation de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

CONSIDÉRANT que le comité « Vélo sur la rivière » a présenté son budget 2010 au montant de 16 000 \$;

CONSIDÉRANT que la quote-part à payer par la Municipalité de Saint-François-du-Lac est de 5 000 \$ selon l'entente entre les parties ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'ENTÉRINER le budget 2010 du comité « Vélo sur la rivière » au montant de 16 000 \$;

DE PRÉVOIR dans les prévisions budgétaires 2010 une quote-part de 5 000 \$;

D'AUTORISER les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution lors du paiement de la quote-part en 2010.

09-12-221

16. Les Entreprises Pierreville Ltée – Demande d'autorisation auprès de la CPTAQ

CONSIDÉRANT qu'une demande d'autorisation pour une utilisation à une fin autre que l'agriculture pour les parties de lots 162, 163, 164, 165 et 179, 180, 181 est présentée par les Entreprises Pierreville Ltée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec;

CONSIDÉRANT que cette demande est conforme aux règlements de la municipalité;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Lambert

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal autorise madame Peggy Péloquin, secrétaire-trésorière, à compléter la demande telle que requise en conformité avec la présente recommandation et à la faire parvenir pour étude et approbation à la CPTAQ.

09-12-222

17. **Régie Intermunicipale de gestion des déchets du Bas Saint-François –
Décision concernant le nombre d'administrateurs, par municipalité
membre, au sein du conseil**

CONSIDÉRANT que la Régie Intermunicipale de gestion des déchets du Bas Saint-François, demande de confirmer par résolution, notre décision quant au nombre désiré d'administrateurs siégeant au sein de ce conseil ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Lambert

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal désire garder le même nombre d'administrateurs que présentement soit, deux (2) représentants par municipalité membre.

09-12-223

18. **DESSAU – Mandat pour les relevés de terrain, des plans et devis,
estimation du coût des travaux et appel d'offres public concernant les
travaux d'aqueduc et de pavage de la rue Lachapelle**

CONSIDÉRANT que nous avons reçu la confirmation du ministère concernant la subvention du programme PRÉCO pour les travaux de la rue Lachapelle ;

CONSIDÉRANT que monsieur René Gervais, ingénieur à la firme DESSAU offre ses services pour les relevés de terrain, des plans et devis, estimation du coût des travaux et appel d'offres public concernant les travaux d'aqueduc et de pavage de la rue Lachapelle pour un montant de 17 190 \$ plus les taxes applicables ;

CONSIDÉRANT que le budget alloué pour ces travaux est prévu pour l'exercice financier de 2010 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé

Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE MANDATER monsieur René Gervais de la firme DESSAU ;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense, tel que stipulé dans l'offre de service, dans le cadre de l'exercice financier 2010 ;

D'AFFECTER au poste budgétaire 03-310-00-721 « Amélioration du réseau routier » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

09-12-224

19. **Hydro-Québec – Approbation des travaux pour le remplacement d'un
luminaire sur la rue Leblanc**

CONSIDÉRANT qu'un luminaire sur la rue Leblanc a été brisé par monsieur Alfred Lambert lors de ses travaux de construction ;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

CONSIDÉRANT que le luminaire doit être remplacé et réinstallé par Hydro-Québec ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Lambert

Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'ENTÉRINER l'achat du luminaire aux Entreprises d'électricité D.A. inc.;

DE FAIRE une demande auprès d'Hydro-Québec pour la réinstallation du luminaire puisque le poteau leur appartient;

D'AUTORISER l'engagement des présentes dépenses ;

DE FACTURER monsieur Alfred Lambert pour le coût des travaux concernant le remplacement de ce luminaire.

09-12-225

20. MAMROT – Autorisation de signature du protocole d'entente pour le programme PRÉCO

CONSIDÉRANT que nous avons reçu les deux exemplaires du protocole d'entente établissant les modalités relatives à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du Programme de renouvellement des conduites ;

CONSIDÉRANT qu'un exemplaire du protocole doit être dûment signé et retourné avec la résolution autorisant la signature afin que le ministère soit en mesure de maintenir les crédits réservés aux fins de cette aide financière ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Julie Bouchard

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

D'AUTORISER madame Georgette Critchley, mairesse, à signer le protocole d'entente ;

QUE madame Peggy Péloquin, secrétaire-trésorière, achemine la présente résolution avec un exemplaire du protocole dûment signé.

09-12-226

21. Ministère des transports – Acceptation de la proposition d'un feu de circulation au coin de la route 132 et route 143 suite à la construction du nouveau pont

CONSIDÉRANT que le Ministère des Transports nous a proposé, lors de la rencontre du 08 décembre 2009, d'installer un feu de circulation au coin de la route 132 et route 143 suite à la construction du nouveau pont ;

CONSIDÉRANT que l'acceptation de cette offre doit être entérinée par une résolution afin de finaliser le dossier ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

QUE le conseil de la municipalité accepte la proposition du Ministère des transports ;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

D'ACHEMINER la présente résolution à monsieur René Noiseux de la direction de la Mauricie-Centre-du-Québec.

09-12-227

22. Gérard Dufault – Ajustement du contrat de déneigement pour les stationnements des édifices municipaux

CONSIDÉRANT que depuis la signature du contrat avec monsieur Dufault, des changements ont été effectués, surtout au centre communautaire avec l'installation d'une clôture et l'aménagement d'une nouvelle patinoire ainsi qu'à la bibliothèque avec la construction du nouveau garage municipal ;

CONSIDÉRANT que ces changements occasionnent un surplus de travail pour le déneigement et qu'un ajustement du contrat est nécessaire ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Julie Bouchard

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

D'AJOUTER une somme de 500 \$ pour l'ajustement du contrat et payable en trois versements soit, 200 \$ en décembre 2009, 200 \$ en février 2010 et 100 \$ en avril 2010 \$;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense et de le diviser à part égale entre le déneigement du centre communautaire et de la bibliothèque seulement, même si le 500 \$ comprend également un petit ajustement pour l'accès à l'usine ;

D'AFFECTER à part égale aux postes budgétaires 02-702-30-443 « Déneigement bibliothèque » et 02-701-20-443 « Déneigement centre communautaire » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

09-12-228

23. Centre communautaire – Achat d'accessoires d'hygiène

CONSIDÉRANT que plusieurs achats d'accessoires d'hygiène sont nécessaires pour le centre communautaire ;

CONSIDÉRANT qu'il y a une table à langer de 270 \$, un séchoir à main de 535 \$ excluant l'installation par un électricien qu'il faut prévoir, un distributeur de désinfectant avec un gallon de produit pour environ 100 \$ ainsi que deux boîtiers à rouleaux de papier de toilette pour environ 32 \$ et le tout, plus les taxes applicables ;

CONSIDÉRANT que le montant total est d'environ de 937 \$ plus l'installation du séchoir par un électricien et les taxes applicables ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Plante

Appuyé par le conseiller Jean Duhaime

Et résolu unanimement (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

D'AUTORISER l'engagement des présentes dépenses pour un montant n'excédant pas 1 150 \$;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-701-20-522 « Entretien centre communautaire » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

09-12-229

24. Pacte rural – Réservation du solde de la 1^{ère} tranche pour l'aménagement d'une salle au sous-sol de l'édifice municipal

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

CONSIDÉRANT que le conseil municipal veut rénover et aménager une petite salle au sous-sol de l'édifice municipal pour des cours de ballet, danse, etc. ainsi que pour des petites réceptions familiales ;

CONSIDÉRANT qu'une salle de ce genre est nécessaire, car il y a seulement la salle du centre communautaire, qui est souvent trop grande pour de petits événements ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal veut réserver le solde de la 1^{ère} tranche du pacte rural puisqu'il est disponible au plus tard le 31 mars 2010 soit, un montant de 6 617 \$;

CONSIDÉRANT qu'il est certain que cette somme sera utilisée entièrement pour ce projet même si une évaluation des coûts n'est pas encore complétée;

CONSIDÉRANT qu'une somme supplémentaire de la 2^{ème} tranche sera peut-être nécessaire également afin de mener à terme ledit projet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Lambert

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

D'ACHEMINER une copie de la présente résolution à monsieur Benoît Aubé, agent du CLD, afin de faire accepter le projet et de réserver le montant de 6 617 \$;

QU'un montant supplémentaire sera peut-être demandé suite à la réception de l'évaluation des coûts pour ce projet.

25. CORRESPONDANCES GÉNÉRALES

La secrétaire-trésorière fait la lecture de la correspondance générale reçue durant le mois et le conseil municipal autorise la secrétaire-trésorière à classer ladite correspondance aux archives de la municipalité ainsi que toute autre correspondance, le cas échéant.

26. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun point à ajouter aux affaires nouvelles pour ce mois-ci.

27. RAPPORT DES COMITÉS

Messieurs les conseillers Jean Duhaime, Jean-Louis Lambert et Yves Plante donne rapport de leur comité respectif soit, l'OMH, la régie des déchets et la régie d'eau ainsi que le comité des loisirs.

09-12-230

28. COMPTES À PAYER

COMPTES À PAYER DE LA SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2009

CH #	FOURNISSEURS	MONTANT
1618	Ally Mercier S.E.N.C. (Services juridiques constats)	237.71
1619	Bell Canada (Téléphones édifices - décembre 2009)	621.56
1620	Buroplus (Fournitures de bureau)	679.73
1621	Compteurs Lecompte Inc.(Compteurs)	941.38
1622	Construction S.R.B.(Sciage de bordure)	321.55
1623	Critchley Georgette (Frais déplacement)	27.50

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

1624	Dufault Gérard (Déneigement - Glissière Grande-Terre)	70.00
1625	Ecoloxia Groupe Environnemental Inc.(Bacs)	790.13
1626	Éditions Juridiques FD(Bulletins vote+mise à jour-Code mun.)	5 223.54
1627	Emco Ltée (Matériels aqueduc)	589.21
1628	Entreprises Clément Forcier inc.(Les)(Location machinerie)	903.00
1629	Entreprises Pierreville ltée (Loc. machinerie et Géotextile)	834.62
1630	Entreprises Cournoyer asphalte ltée (Asphalte - Rapiécage)	2 539.69
1631	Entreprises d'électricité D.A. inc.(Les)((Ent. luminaires rues)	598.04
1632	F.D.Jul inc.(Fournitures de bureau)	29.92
1633	Fédération Québécoise des municipalités (Frais de transport)	15.35
1634	Fonds de l'information foncière (Droit mutations – nov. 2009)	21.00
1635	Gestions C.C.Svekolkin (Lavage vitres ext. bureau municipal)	230.00
1636	Hamel Propane (Chauffage garage)	145.77
1637	Hibon inc.(Courroie -Usine)	195.84
1638	Hydro-Québec (Eclairage public - novembre 2009)	807.91
1639	Ikon Office Solutions Bail (Loc. photocopieur – nov. 2009)	631.28
1640	Jacques St-Hilaire inc. (Entretien divers- année 2009)	3 924.55
1641	Labbé Daniel (Frais de déplacement -St-Élie-de-Caxton)	84.00
1642	Laboratoire d'environnement SM (Analyses d'eau usée)	153.52
1643	Rouillard & Frères inc.(Fournitures)	23.98
1644	MRC de Nicolet-Yamaska (Frais Calendrier 2010)	100.00
1645	Niquet Marcel (Déplacement local et extérieur – nov. 2009)	530.24
1646	Patrick Morin (Pièces et accessoires)	246.98
1647	Peintures Récupérées du Québec inc. (Produits non-acceptés)	47.87
1648	Pétroles A.A.Courchesne (Chauffage bureau)	320.12
1649	Raydan Performance (Fourniture Paul + Réparation Scie)	156.82
1650	Régie d'incendie Pierreville (Intervention - D.Coté)	637.05
1651	Sayer Richard (Entretien ménager – nov. 2009)	358.50
1652	Société canadienne des postes (Frais-Rapport maire+Bulletin)	217.04
1653	Ville de Sorel-Tracy (Ouverture de dossier)	420.00
1654-1655	Ferme Le Petit Lard inc.(Déneigement chemins d'hiver - 1/5)	15 853.75
1656	Dufault Gérard (1er vers. déneigement de tous les édifices)	888.34
1657	Piché Paul (Salaire inspection chiens+cellulaire - déc. 09)	145.00
1658	Régie intermunicipale gestion des déchets (Quote-part déc. 09)	12 291.50
1659	Excellence Compagnie d'assurance (Assurances coll. nov. 09)	1 689.77
	TOTAL DES CHÈQUES	54 543.76

COMPTES DÉJÀ PAYÉS

CH #	FOURNISSEURS	MONTANT
1596	Feuillet Paroissial Bas St-François (Espace publicitaire 2010)	100.00
1597	Centraide (Quillethon Centraide 2009)	100.00
1598	Sintra inc.(Paiement retenue - Rue du Domaine, de L'Anse)	13 887.23
1599	Produits Coopcinelle (Aide financière-2009)	100.00
1600	Office de tourisme de Nicolet-Yamaska (Publicité Ponton)	620.81
1601-1602	Chèque Annulé	0.00

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

1603	Municipalité de Pierreville (Gestion bouées- 2009)	4 428.88
1604	Centre d'Action Bénévole (Don-Fête communautaire M. Gill)	150.00
1605	Régie I.A.E.P. (Remplacement chèque # 1158 mois de mars)	12 037.19
1606	Bell Canada (Téléphones édifices - novembre 2009)	611.21
1607	Hydro-Québec (Eclairage public - novembre 2009)	845.03
1610-1611	Régie I.A.E.P. (Quote-part de juillet, août et septembre 2009)	40 445.68
1612	Latraverse Hélène (Séances ponton - 2009)	60.00
1613	TéluS Mobilité (Cellulaire Marcel - novembre 2009)	60.84
1614	SSQ-Vie Investissement et retraite (Cotisation nov. 09)	1 056.40
1615	Receveur Général du Canada (DAS fédérales-nov. 2009)	1 499.51
1616	Ministère du Revenu du Québec (DAS provinciales- nov. 09)	3 455.91
1617	Dugal Yves (Trappage 9 castors - Rang Saint-Jean-Baptiste)	270.00

TOTAL DES CHÈQUES **79 728.69**

DÉBOURSÉS NOVEMBRE 2009

Salaires novembre 2009	9 967.65
Salaires élection 2009	6 398.54

TOTAL DES DÉBOURSÉS **16 366.19**

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime
Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin
Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE ces comptes soient acceptés et payés par la municipalité;

D'AFFECTER les postes budgétaires concernés;

COMPTES À PAYER DE LA SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2009;

La secrétaire-trésorière certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget 2009 et au budget 2010 aux fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus mentionnées sont engagées par la municipalité ainsi que pour les dépenses engagées par résolution dans le présent document.

29. Période de questions

➤ Comité des Loisirs : Raquette et soccer

30. Conclusion

09-12-231

31. Levée de la séance

Après réponses aux contribuables,
Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime
Appuyé par le conseiller Yves Plante
Et résolu unanimement par le conseil :

DE LEVER la séance à 20h44.

Georgette Critchley
Mairesse

Peggy Péloquin
Secrétaire-trésorière